

PROMOTIONS DES INSTITUTEURS ET DES PROFESSEURS DES ECOLES FICHE DE CONTRÔLE SYNDICAL

Comment ça marche ?

Pour être **promu(e)** il faut d'abord être **promouvable** (à une date comprise entre le 1er septembre 2010 et le 31 août 2011 pour les professeurs des écoles et entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2011 pour les instituteurs). Pour cela, il faut avoir accompli dans son échelon une durée minimale qui varie en fonction de celui-ci (voir tableaux ci-dessous).

Exemple : Si vous avez été promu(e) au 5^{ème} échelon des PE le 1er mai 2008, vous serez promouvable au 6^{ème} échelon 2 ans 6 mois plus tard au grand choix, c'est à dire le 1er novembre 2010, ou 3 ans plus tard au choix, soit le 1er mai 2011 ou 3 ans 6 mois plus tard à l'ancienneté, le 1er novembre 2011.

L'Inspection Académique classe tous les collègues promouvables au 6^{ème} échelon au grand choix (au choix pour les instituteurs) au barème (voir ci-dessous) et 30 % d'entre eux sont promus (les plus forts barèmes). Ensuite, en cas de non promotion, les 5/7 des promouvables au choix (au mi-choix pour les instits) sont promus. A l'ancienneté, tous les promouvables sont promus.

Le barème : **AGS + Note x2 + Correctif**

AGS :Jusqu'à 30 ans : 1 pt par an, 1/12 pt par mois, 1/360 pt par jour

Au-delà de 30 ans : divisé par 2

Note :

PE : au 31/08 précédent

Instits : au 31/12 précédent

Note fictive (si absence de note) 10,5 au 3ème échelon, 11,5 au 4ème

Correctif pour retard d'inspection (au 1/09) :

3 ans : 1 point

5 ans : 2 points

8 ans et plus : 3 pts

du	Grand Choix (30%)	Choix (5/7ème)	Ancienneté
Professeurs des écoles			
1 au 2			3 mois
2 au 3			9 mois
3 au 4			1 an
4 au 5	2 ans	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
5 au 6	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
6 au 7	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
7 au 8	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
8 au 9	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
9 au 10	3 ans	4 ans	5 ans
10 au 11	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois

Pour passer du	Choix (30%)	Mi-choix (50%)	Ancienneté
Instituteurs			
1 au 2			9 mois
2 au 3			9 mois
3 au 4			1 an
4 au 5	1 an 3 mois		1 an 6 mois
5 au 6	1 an 3 mois		1 an 6 mois
6 au 7	1 an 3 mois	1 an 6 mois	2 ans 6 mois
7 au 8	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
8 au 9	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
9 au 10	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
10 au 11	3 ans	4 ans	4 ans 6 mois

Nom : Prénom : Né(e) le

Instituteur—professeur des écoles (rayer la mention inutile)

Adresse postale ou de courriel (pour retour) :
.....

Echelon actuel : depuis le

Ancienneté générale de service (AGS) : ans mois jours

Inspection date : Note:/20

**Fiches de contrôle à
retourner à
SNUipp 58
bourse du travail
2, Bd Pierre de Coubertin
58000 Nevers**

**ou par e-mail
Snu58@snuipp.fr**